

# Osez le Féminisme!

<http://www.osezlefeminisme.fr> - n°23 - Janvier 2013

En cette fin janvier 2013, il est encore temps de vous souhaiter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année!

ÉDITO

## MEILLEURS VOEUX FÉMINISTES !

Si nous avons obtenu des avancées significatives en 2012 en matière d'égalité femmes-hommes : ministère des Droits des femmes, nouvelle loi sur le harcèlement sexuel, convention sur l'égalité à l'école, le chemin qu'il reste à parcourir est long. Ainsi, en

2013, nous appelons de nos vœux une loi sur le mariage pour tou-te-s, qui comprenne l'accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de lesbiennes, l'adoption, la filiation; mais également des places en crèches et une loi

pour lutter efficacement contre la prostitution, violence majeure faite aux femmes.

Au plan international, il reste également fort à faire, le décès d'une étudiante indienne des suites d'un viol collectif nous l'a rappelé. Nous nous mobiliserons le 14 février 2013 lors de la journée mondiale d'action contre les violences, « One Billion Rising ». Nous attendons également beaucoup de la 57<sup>ème</sup> session de la commission de la condition des femmes de l'ONU qui se tiendra du 4 au 15 mars à New-York et dont le thème principal est l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles.

Bref, en lieu et place de la fin du monde, qu'une nouvelle ère commence et que l'horizon de cette nouvelle année rime avec enthousiasme, énergie et victoires féministes!

## AGENDA

- ✓ **27 janvier : Manifestation pour l'égalité des droits pour tou-te-s!**  
Départ à 14h place Denfert-Rochereau (Paris, 14<sup>ème</sup>)  
Pour l'égalité maintenant, contre les discriminations tout le temps !
- ✓ **14 février : « One billion rising »**  
Un milliard de femmes vont se lever et manifester en ce jour de la Saint-Valentin pour que cessent les violences faites aux femmes dans le monde. (Cf. article p.8)  
[1billionrisingfrance.wordpress.com](http://1billionrisingfrance.wordpress.com)
- ✓ **9 et 10 février : Week-end de formation d'Osez le féminisme!**  
Rambouillet (Yvelines)  
2 jours d'ateliers thématiques (*droits des femmes et institutions, droit à disposer de son corps*), techniques et de self-défense pour hausser son niveau de féminisme.



© Jean-Claude SAGET

## QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité, nous nous rassemblons, femmes et hommes, militantes et militants aux expériences diverses, pour prendre part au combat féministe. Violences, discriminations, dominations, oppressions, nous en avons assez. Nous affirmons les valeurs universelles portées par le féminisme, combat progressiste pour l'égalité et la laïcité.

## LE COMPTE N'EST PAS BON!



Le Centre Hubertine Auclert a publié au mois de novembre dernier sa nouvelle étude sur les manuels scolaires de maths. Une trentaine d'ouvrages ont été passés au crible et le constat demeure sans appel : la fameuse « neutralité » des mathématiques n'échappe pas aux pièges des stéréotypes!

L'étude révèle un déséquilibre numérique flagrant entre les personnages féminins et masculins : on compte une femme pour cinq hommes et seulement 3,2% des personnages historiques représentés sont des femmes. A ce déséquilibre quantitatif s'ajoute une représentation peu diversifiée et très stéréotypée des personnages féminins... L'égalité serait-elle une équation insoluble?

JOHANNA THIERSE

## 1000 JEUNES POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Près de 1000 jeunes réunis au Forum Mondial de la Jeunesse en décembre 2012 ont défini leurs priorités en matière de santé, d'éducation, de sexualité et de droits. Dans une déclaration commune, ils et elles exigent la reconnaissance et l'application effective de leurs droits dans ces domaines. Alors que 40% de la population mondiale vit aujourd'hui dans des pays qui interdisent totalement ou partiellement l'avortement, les décès liés à l'avortement représentent près de 15% de l'ensemble des décès maternels dans le monde. La responsabilité de ces décès doit être clairement imputée aux Etats qui refusent de légaliser l'avortement, alors qu'il s'agit d'un droit humain fondamental.

CHARLOTTE SOULARY

## NOMINATION SEXISTE À LA COMMISSION EUROPÉENNE



La nomination de Tonio BJORGE à la fonction de Commissaire européen en charge de la Santé et des Consommateurs questionne fortement sur l'engagement de l'Union européenne en faveur des droits des femmes.

Opposé au droit à l'avortement, ce nouveau Commissaire d'origine maltaise n'hésite pas à mettre en avant ses positions conservatrices. Cette nomination pose de sérieux risques pour les droits fondamentaux et témoigne d'un renforcement conservateur au sein du Parlement européen.

C'est à se demander, encore une fois, si l'Europe va dans le bon sens...

MARION MOUSSIER

## DES FEMMES QUI FONT DANS LA DENTELLE...

Deux femmes déléguées syndicales de l'entreprise Lejaby viennent de recevoir la médaille de l'ordre du Mérite. « Cette médaille appartient à tous ceux et celles qui luttent, celles et ceux qui sombrent dans le chômage et vivent avec l'inquiétude du lendemain » ont-elles déclaré. Elles ont, en effet, participé au combat pour le sauvetage de l'entreprise, permettant ainsi le maintien de l'emploi – majoritairement féminin – et la perpétuation d'un savoir-faire en matière de corseterie de luxe. Une initiative à saluer dans un contexte où les femmes sont les premières concernées par la précarité croissante de l'emploi.

LAURE LALLEMAND



## VÉNALES, LES FEMMES ?

C'est bien connu, les femmes sont vénales. Elles dépenseraient sans compter et ne penseraient qu'à plumer leurs pauvres maris qui, eux, trimeraient pour gagner l'argent du foyer. Obtenir une pension alimentaire ou leur héritage ferait également partie de leur plan machiavélique.

Le mot vient d'ailleurs de Vénus et signifie à l'origine « vendre son corps en échange d'argent ou d'autres biens ». C'est assez ironique, quand on sait que les femmes ont été maintenues dans la dépendance financière pendant des siècles, d'affirmer qu'elles sont « intéressées ».

Aujourd'hui, la plupart des femmes travaillent, gèrent leurs ressources, ce qui permet davantage d'égalité dans les dépenses au sein du couple. Certaines usent peut-être de leurs charmes pour extorquer de l'argent, mais beaucoup d'hommes sont tout autant intéressés et prêts à tout pour y parvenir.

Bref, la soif de pouvoir et d'argent n'a pas de sexe. Quant aux hommes, quand ils gagnent moins que leur compagne, ils ne sont pas jugés vénaux, eux.

AURÉLIE DE SOUSA

# VIOLENCES CONJUGALES : LA NÉCESSITÉ D'UN HÉBERGEMENT APPROPRIÉ

Le Comité interministériel des droits des femmes vient de se réunir pour la première fois depuis 12 ans. A notamment été évoquée la question de la protection et de la prise en charge des femmes victimes de violences. Mais les mesures proposées ne sont pas suffisantes.

**L**e comité interministériel a annoncé la création de 1700 places d'hébergements d'urgence. Une mesure a minima, puisqu'en France, il en manque selon les associations entre 4500 et 6000 sur l'ensemble du territoire. D'après le Conseil de l'Europe il faudrait en effet 1 place d'hébergement d'une famille pour 10000 habitants. La réponse du gouvernement est donc largement insuffisante en nombre et en propositions alternatives à l'urgence.

Par ailleurs, rien n'a été annoncé sur les financements et les moyens dédiés à la prise en charge de ces femmes, si ce n'est la création dans les Zones de Sécurité Prioritaire (donc uniquement dans les zones urbaines) de nouveaux postes de référent-e-s. En revanche, aucune annonce concernant les zones rurales. De plus, rien n'est dit sur l'obligation de construire dans chaque département un foyer d'hébergement pour femmes victimes de violences.

## Rien pour les zones rurales

Les associations locales qui pourraient éventuellement prendre le relais sont peu nombreuses et manquent de moyens humains et financiers. Dans les zones rurales, que l'on appelle aussi « zones blanches », aucune association n'est présente. Les seuls interlocuteurs restent les services de gendarmerie qui, trop souvent, ne sont pas assez formés à ces questions.

Dans certains départements, pour les femmes victimes de violence conjugales, la procédure est la même que pour les personnes sans domiciles fixes : aucun hébergement spécifique ni aucune procédure appropriée ne sont prévus. Or les violences conjugales nécessitent une approche adaptée. Actuellement, les femmes doivent



L'association « Women's aid » au Royaume-Uni a lancé une campagne de lutte contre les violences domestiques à l'encontre des femmes.

appeler le 115 et être capables de caractériser l'urgence de leur situation : prouver qu'elles sont en danger. Les portes de l'hébergement d'urgence s'ouvrent pour quelques jours, et ensuite plus rien.

Les femmes victimes de violences conjugales devraient pouvoir bénéficier

d'un hébergement spécifique jusqu'à un an après leur accueil, avec une prise en charge psychologique. Ce type de prise en charge devrait aussi être étendu à d'autres types de violence, comme celles qui touchent les personnes prostituées.

**KARINE PLASSARD**

## L'exemple du Puy-de-Dôme

Au même titre qu'il existe des déserts médicaux, il existe des déserts de prise en charge des femmes violentées. Le département du Puy de Dôme en est un. Sa caractéristique : une grande zone rurale entourant une zone urbaine moyenne de 280 000 habitants. Pour l'ensemble de ce territoire, il existe un seul poste de référente départementale « Violences conjugales » qui accompagne à elle seule environ 500 femmes par an. Elle ne s'occupe que des femmes victimes de violences conjugales. Celles qui ont été violées, agressées sexuellement, se retrouvent souvent dans l'impasse en termes de prise en charge.

**K.P**

Signer la pétition : [www.change.org/petitions/de-l-hébergement-spécifiques-pour-les-femmes-victimes-de-violences](http://www.change.org/petitions/de-l-hébergement-spécifiques-pour-les-femmes-victimes-de-violences)



# LE MARIAGE POUR TOUTES ET TOUS : LE DROIT DE SE DIRE OUI... OU NON!

Le projet de loi du Mariage pour toutes et tous, promesse de François HOLLANDE quand il était candidat, agite depuis des semaines les sphères médiatiques, publiques, mais aussi privées. Débats d'idées, analyses, articles, manifestations, reportages et discussions questionnent quotidiennement la légitimité de l'accès au mariage pour les lesbiennes et les gays. Les féministes ne sont pas en reste dans ce débat.

**M**algré leur combat historique contre cette institution, les féministes n'hésitent pas à descendre dans les rues pour réclamer haut et fort une liberté de choix et une réelle égalité des droits. L'égalité n'est cependant pas une évidence pour tout le monde et il n'est pas rare de voir poindre des argumentations reposant sur des idées reçues, une méconnaissance des réalités, voire de l'homophobie et de la lesbophobie ordinaire. Décryptage d'une revendication et de ses oppositions.

**« Mais qu'est-ce qu'elles et ils veulent encore ? »**

La question du droit au mariage pour les couples homosexuel-le-s apparaît souvent dans les discours d'opposition comme une revendication de confort. Le Pacs (Pacte Civil de Solidarité) qui date de 1999 et a été modifié par différents amendements au cours de ces 10 dernières années, n'octroie-t-il pas aux « pacsés » les mêmes droits que le mariage ? Cela est vrai sur les questions de fiscalité (déclaration d'impôts commune), d'accès à la couverture de l'assurance maladie (pour le conjoint en sa qualité d'ayant-droit), et de mutation facilitée pour les fonctionnaires. Mais quid de la protection des

personnes en cas de décès de l'un des conjoints ? De la protection des conjoints en cas de séparation ? De la filiation qu'instaure de fait le mariage ? De la pension de réversion ? Quid encore des droits du conjoint pacsé lorsque celui-ci est étranger ? Et du droit de s'unir en bénéficiant des symboles qui inscrivent cette démarche dans une véritable reconnaissance sociale ?

Non, les partenaires de Pacs

n'héritent pas de fait l'un de l'autre lorsque l'une des deux personnes décède. Si celle-ci était retraitée, l'autre ne peut accéder à la pension de réversion. Pour assurer

**LES PARTENAIRES DE PACS N'HÉRITENT PAS L'UN DE L'AUTRE LORSQUE L'UNE DES 2 PERSONNES DÉCÈDE.**

la protection de sa ou son partenaire de Pacs, il faut avoir recours à un acte testamentaire

notarié, en plus du contrat d'union civile. Il n'est pas rare d'entendre que le Pacs est plus pratique et moins contraignant que le mariage, notamment en cas de séparation.



© Jean-Claude SAGET

Il s'agit là d'une présentation outrageusement positive qui dissimule mal les manquements du contrat en termes de protection des personnes. En cas de séparation en effet, si l'un des partenaires se trouve en difficulté financière, aucune pension ne pourra être réclamée. Et si des situations d'agression ou de violence ont eu lieu entre les partenaires, la demande d'une aide pécuniaire en qualité de dommages et intérêts ne pourra se faire dans le cadre de la rupture du contrat de Pacs (contrairement au mariage) mais fera l'objet d'une procédure à part. Aucune disposition n'est donc prévue dans le contrat de Pacs pour protéger celle ou celui qui se retrouve seul-e.

Le Pacs ne reconnaît pas les partenaires comme une famille en devenir ou une famille en soi. Il reste impossible d'adopter conjointement un enfant ou de prendre le nom de son conjoint. C'est une démarche administrative qui se signe au Tribunal d'Instance, sans témoin obligatoire, quand le mariage se célèbre en Mairie et en public. Les différences de droits entre les deux contrats civils sont patentées et, loin d'être anecdotiques, mettent quotidiennement des personnes en grande difficulté, sous couvert d'une « presque » égalité tout à fait illusoire.

## Une démarche républicaine et laïque

Les opposants au droit au mariage pour toutes et tous évoquent très souvent une dégradation voire une perversion de l'institution du mariage et de la notion de couple : union avec des animaux, des objets et polygamie, sans oublier une offense au sacré. C'est oublier ou ne pas vouloir comprendre que le mariage, dans ses termes et son organisation est déjà défini précisément dans le Code civil.

Dans le texte, il s'agit bel et bien de l'union de deux adultes qui font le choix, mutuellement consenti, de s'unir. La revendication des couples homosexuel-le-s n'est pas autre, et

ne comporte aucune demande de modification en ce sens du texte de référence. De plus, elle ne s'inscrit pas dans une démarche religieuse, mais bien républicaine et donc laïque, pour laquelle les institutions religieuses ne devraient pas être consultées.

Aujourd'hui, s'opposer au mariage pour toutes et tous, c'est maintenir criantes des inégalités entre des personnes, en soi, égales en droits, et c'est encore, en France et en 2012, signifier que les lesbiennes et les gays ne peuvent constituer des couples que la

société reconnaît comme existants et valides. Cela ne contribue qu'à alimenter l'homophobie et la lesbophobie ordinaire, qui véhicule sur l'homosexualité des idées reçues à la peau dure telle que l'instabilité des couples homosexuel-le-s, quand un couple hétérosexuel sur trois divorce au bout de trois ans... Pour que les mots liberté et égalité ne résonnent plus dans le vide, il est grand temps d'arrêter de dire non à ceux qui veulent se dire oui et de laisser à chacune et chacun le droit de (se) choisir.

CLAIRE GADEBOIS

## État des lieux européen

Si la France est pionnière en Europe en matière de reconnaissance des droits des couples homosexuel-le-s avec la création du PACS en 1999, elle est aujourd'hui largement à la traîne. Au cours des années 2000, pas moins de huit pays européens se sont succédés sur le chemin de l'égalité, en ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe (14 pays proposent une union civile). Sur la première marche du podium se situent les Pays-Bas. C'est le premier pays au monde qui a ouvert le mariage aux couples homosexuel-le-s en 2001. L'adoption est accordée la même année, tandis que la PMA est ouverte aux couples lesbiens depuis 1994.

À l'exception du Portugal (qui a accordé uniquement le mariage), la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Suède, la Norvège et l'Islande ont également élargi le mariage et l'adoption aux homosexuels. La Grande-Bretagne permet quant à elle l'adoption, mais n'a pas (encore) franchi le cap du mariage et propose une union civile. La PMA est ouverte aux couples lesbiens dans cinq pays européens : outre les Pays-Bas, en Belgique, au Danemark, en Espagne et en Grande-Bretagne.

AMANDINE MIGUEL

## « Je ne suis pas homophobe, mais... »

Il est de notoriété publique que les phrases commençant par « je ne suis pas raciste mais... » ou « je ne suis pas sexiste mais... » ne sont jamais de très bon augure. Les opposants au mariage pour toutes et tous, qui se défendent de toute homophobie tout en se laissant aller à une avalanche de propos aussi violents qu'absurdes, n'échappent pas à la règle. Depuis quelques mois, une pluie de préjugés et d'amalgames se déverse sur la scène publique. Les personnes lesbiennes, gay, bisexuel-le-s, trans (« LGBT ») se voient accusées de tous les maux : extinction de la population, zoophilie, terrorisme... Ces propos pétris des stéréotypes les plus éculés ont une conséquence directe sur elles. Comment entendre au quotidien que son amour est contre-nature ? Dangereux ? Illégal ? Il est temps de rappeler à ceux qui feraient de l'homophobie sans le savoir que les mots ont un poids et que leur violence touche, blesse et parfois tue (notamment les jeunes). Rappelons aussi que l'homophobie n'est pas une opinion et que dans une société égalitaire, le respect de l'autre ne vient pas en option.

JOHANNA THIERSE



## ÊTRE MÈRE, PÈRE ET HOMOSEXUEL-LE

Être homosexuel-le ne veut pas dire renoncer à devenir parent. Or, la future loi française sur l'adoption et le mariage pour les couples de même sexe prévoit un contrat d'union civile, en tous points conforme au mariage, excepté sur cette question particulière. Quand on dit « les mêmes droits, sauf la filiation », qu'est-ce que cela veut dire ?

L'homoparentalité recouvre des situations très diverses : parentalité issue d'un précédent couple hétérosexuel,

coparentalité, adoption ou PMA.

Si le mariage « homosexuel » a été repoussé pendant de très nombreuses années, c'est notamment parce que la réforme qui en découle inévitablement est celle de la filiation. La présomption de paternité signifie que tout enfant né dans le cadre d'un mariage se voit automatiquement attribuer un lien de filiation avec le mari de la femme qui a accouché. Pour les couples de même sexe, se pose la question du lien juridique à établir avec le parent non biologique. Le droit français repose depuis le Code

civil sur la présomption de paternité. Il faudra donc nécessairement en modifier la portée et remplacer cette présomption de paternité par une présomption de parenté.

### La Procréation Médicalement Assistée (PMA)

L'accès à la PMA pour les couples de lesbiennes n'a pas été intégré au projet de loi et fait l'objet de nombreux débats. La PMA existe déjà en France depuis 1994 et permet à des couples hétérosexuels d'avoir un ou plusieurs enfants, lorsque l'un ou les deux membres du couple ne peut procréer, en raison d'une infertilité biologique ou sociale (infertilité inexplicite médicalement). Ne pas étendre ce droit aux couples de lesbiennes constitue une discrimination entre les couples et contraint les femmes à pratiquer la PMA à l'étranger, les obligeant à déboursier des sommes importantes et à s'exposer à des risques sanitaires réels. Parallèlement, l'adoption est déjà ouverte aux femmes célibataires de plus de 28 ans (dans la pratique, les célibataires lesbiennes n'obtiennent quasiment jamais l'agrément) et le projet de loi prévoit d'ouvrir l'adoption aux couples de même sexe mariés.

Avec l'ouverture de l'adoption plénière aux couples de même sexe - liée au mariage -, deux femmes ou deux hommes pourront être parents ensemble. Mais ce projet parental sera difficile à mettre en œuvre puisque l'adoption à l'international - qui est une démarche complexe de plusieurs années - est très majoritairement fermée aux couples de même sexe.

Osera-t-on vraiment révolutionner la parentalité et passer d'une filiation construite en référence à la biologie à une filiation d'intention, reposant sur un projet éducatif et affectif ?

LUCIE GROUSSIN



© Jean-Claude SAGET

## MODÈLES FAMILIAUX

L'un des arguments des anti-« mariage pour tous » serait de préserver la sacro-sainte « famille traditionnelle ». Un père, une mère, un mariage, un labrador... Ou presque. Pourtant, les modèles familiaux se sont de plus en plus diversifiés. Ainsi, les familles peuvent être monoparentales ou recomposées, constituées d'un couple marié ou non, avec des demi-frères et demi-soeurs d'union précédentes. Les familles monoparentales sont aujourd'hui 2,5 fois plus nombreuses qu'en 1968 et représentent près de 20 % des ménages. D'après les dernières données de l'Insee, en 2005, la France comptait 1,76 million de familles monoparentales. L'Institut précise que 17,7 % des jeunes âgés de moins de 25 ans vivent au sein d'une famille monoparentale. Quant aux familles recomposées, elles étaient au nombre de 580 000 en 2006, soit 7,7 % des familles, selon l'Insee. 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivaient au sein de ce type de famille, soit 8,8 % des enfants de moins de 18 ans.

Laure SYDOLA

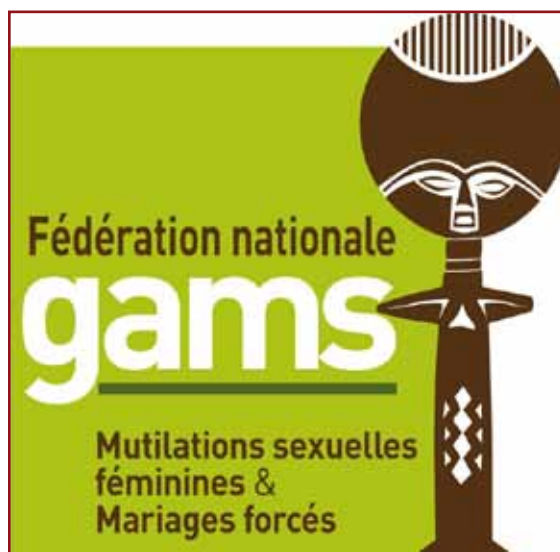
## ISABELLE GILLETTE FAYE, DE LA FÉDÉRATION GAMS

La fédération GAMS est le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants.

**Le Comité interministériel des droits des femmes s'est engagé à transposer les dispositions de la Convention d'Istanbul relatives notamment à la création d'un délit de contrainte au mariage et d'un délit d'incitation à subir une mutilation génitale. En 2012, seulement?**

Cette mesure essentielle faisait partie des 7 priorités que nous avons proposées en vue du Comité Interministériel. Et pour cause : la Convention d'Istanbul garantira une protection légale transnationale pour les victimes des violences sexospécifiques faites aux femmes migrantes et aux héritières des immigrations, sur l'ensemble des territoires européens.

Dès 2003, nous avons ardemment promu la reconnaissance de ces délits dans le groupe de travail Femmes de l'immigration initié par Nicole AMELINE, Ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle et Dominique PERBEN, Ministre de



la Justice. En 2006, nous avons conquis, entre autres, le passage de l'âge légal du mariage de 15 ans et demi à 18 ans, pour les filles et pour les garçons ; la possibilité pour les victimes de mutilations génitales féminines durant l'enfance, de porter plainte jusque l'âge de 38 ans (20 ans après la majorité), comme pour les autres crimes sexuels ; et la protection vis-à-vis des mutilations génitales « féminines » de tous les enfants résidant sur le sol français, sans condition de nationalité ou de droit au séjour.

Le délit de mariage forcé figurait en fait dans la première version

de la loi du 9 juillet 2010 votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, mais il a été retiré avec d'autres lors de son adoption définitive au Sénat, et ce malgré le travail remarquable du CNDF... Nous attendons un texte de loi contre ces délits depuis fort longtemps : la loi, si elle punit, a aussi des vertus pédagogiques et permet de protéger les potentielles victimes.

**Que pensez-vous, plus largement, du relevé de décisions du Comité Interministériel aux Droits des Femmes?**

C'est un programme ambitieux, appréhendant le continuum de toutes les violences faites aux femmes, tout en travaillant pour l'égalité filles/garçons dès le plus jeune âge.

Ses lacunes : l'absence de budget, or les associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes souffrent d'un grave manque de moyens financiers, tant en matière d'actions de prévention que dans le suivi et l'accompagnement des victimes.

**PROPOS RECUEILLIS PAR  
KLERVI LE BERRE**

[www.federationgams.org/](http://www.federationgams.org/)

# INITIATIVE

## Bolivie : Une radio communautaire dédiée aux femmes indigènes

Dans le sud de la Bolivie, marqué par la persistance d'un système patriarcal fort, les femmes souffrent de profondes discriminations, aggravées par le manque d'instruction.

Dans ce contexte la confédération bolivienne des femmes paysannes de Bolivie « Bartolina Sisa » travaille depuis plusieurs mois à la réalisation d'un projet de radio communautaire afin de permettre aux femmes indigènes paysannes de s'approprier un espace d'expression souvent monopolisé par les médias privés.

L'objectif de cette radio sera donc d'informer sur l'actualité locale, d'instruire sur la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire mais également de permettre aux femmes et aux hommes de participer à des débats sur les réalités sociales et politiques de leur région.

Ce projet fait partie d'une stratégie plus globale de la part des « Bartolina Sisa » qui vise à revaloriser les communautés indigènes et leurs cultures pour renforcer le pluralisme

médiatique. Ce média alternatif est donc un véritable outil de formation et de renforcement organisationnel et politique au service des femmes indigènes.

En effet, celles-ci occupent une place importante dans les mouvements sociaux mais restent la plupart du temps invisibles dans l'espace public. En France, ce projet est appuyé par l'association France Amérique Latine.

**ANAIS ENET-ANDRADE**  
[www.franceameriquelatine.org](http://www.franceameriquelatine.org)

## DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

# LE V-DAY : UN MOUVEMENT MONDIAL POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Fondée le 14 février 1998 par la dramaturge Eve ENSLER, mondialement connue pour la pièce « *Les monologues du Vagin* », le mouvement international V-day (Violence day) a pour objectif de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le monde entier. Lorsqu' Eve ENSLER commence à jouer sa pièce en 1994, des centaines de femmes lui racontent leurs histoires de violences et d'abus. Afin de soutenir ces femmes et les autres victimes, elle décide d'organiser des représentations de sa pièce au profit de ces femmes violentées. Ses initiatives permettent la mise en valeur et la libération des paroles des femmes. La première eut lieu le

jour de la Saint Valentin, le 14 février 1998 à New York.

Depuis, chaque année entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril, le V-day encourage les manifestations originales (dont la mise en scène des Monologues du Vagin) pour sensibiliser le public et collecter des fonds. Celles-ci revitalisent l'énergie des organisations existantes qui travaillent à lutter contre les violences faites aux femmes dans le monde. A ce jour, plus de 168 pays ont pris part au mouvement V-day sur tous les continents. Plus de 6000 événements sont organisés chaque année. Pour son 15<sup>ème</sup> anniversaire, le 14 février 2013, le mouvement V-day lance la campagne « One Billion Rising », qui doit permettre



**ONE BILLION RISING**  
STRIKE | DANCE | RISE!

à un grand nombre d'associations œuvrant pour les droits des femmes dans le monde de se mobiliser pour la fin des violences faites aux femmes. Plusieurs associations françaises dont OLF seront associées à cet événement et organiseront un programme d'activités variées dont le mot d'ordre est « Strike, Dance, Rise » littéralement « Faites grève, dansez et soulevez vous »!

**FLORA GELEY**  
[www.vday.org](http://www.vday.org)

## CHRONIQUES DU SEXISME ORDINAIRE

# HOROSCOPE 2013

**Pour l'année 2013, Osez le féminisme! vous livre en extra exclusivité ses prédictions... Nous pensons avoir juste. Ou pas. Bonne année à vous toutes et tous!**

### Amour

**E**n 2013, Mars rentre dans Pluton. A moins que ça ne soit Jupiter dans la Lune. Bref, en 2013, vous passerez peut-être devant Madame la Maire (ou Monsieur le Maire), dans une belle tenue blanche (ou pas), que ce soit pour dire OUI à votre amoureuse ou votre amoureux, car l'égalité, c'est maintenant! Mais si vous ne voulez pas vous marier, on ne vous en voudra pas.

### Travail

Cette année, vos efforts professionnels payeront. Vous avez travaillé pendant des années 70 heures par semaine, accepté tous les sacrifices après des études brillantes et en 2013... oui, vous serez ENFIN augmentée! Mais pas autant que Michel, Paul ou Léon. Il ne faut quand même pas abuser!

### Loisirs

Il paraît que les femmes viennent de Vénus, la planète des tâches ménagères. Ce qui explique qu'en 2009, 2010, 2011 et 2012, c'était vous qui vous colliez à 80% des tâches ménagères, pendant que Robert allait à la pêche. Mais ça,

c'était avant! En 2013, tâches ménagères rimeront (aussi) avec Robert et vous aurez enfin du temps pour le curling sur gravier... ou militer!

### Argent

Femmes au volant, surenchère des assurances au tournant! En 2013, et malgré le fait que vous avez 50% de bonus et une conduite des plus raisonnables, vous payerez plus cher votre assurance. Question d'égalité entre les sexes paraît-il. Et rassurez-vous, les femmes des autres signes payeront plus cher aussi!

**CLAIRE SERRE-COMBE**

Comité de rédaction : Flora GELEY et Claire SERRE-COMBE - Logo : Mila JEUDY -  
Maquette : Lucie GROUSSIN  
Editrice : Osez le féminisme!  
Directrice de publication : Julie MURET  
Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France—ISSN 2107-0202  
Imprimé par Grenier - 115 av. Raspail 94250 Gentilly



**Vous souhaitez recevoir le journal, participer à sa rédaction ou à sa diffusion ?**

**CONTACTEZ-NOUS!**

Envoyez vos coordonnées à [contact@osezlefeminisme.fr](mailto:contact@osezlefeminisme.fr)  
[www.osezlefeminisme.fr](http://www.osezlefeminisme.fr)